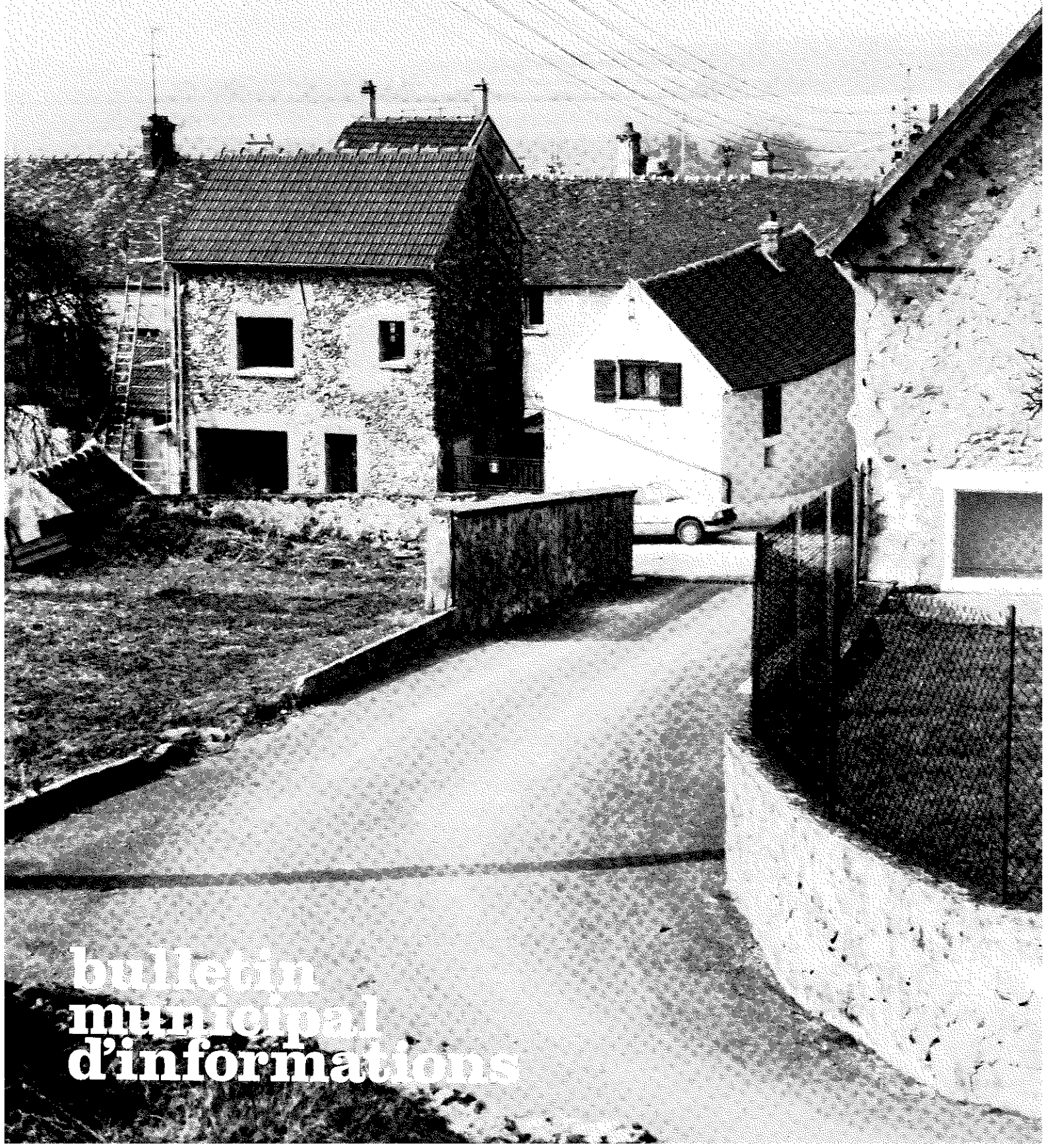


PAVANT 1988



bulletin
municipal
d'informations

les vœux du mairie

Une année se termine et la tradition veut qu'en se tournant vers l'avenir on exprime le souhait de lendemains meilleurs.

C'est en cédant à cette tradition que je vous adresse mes vœux les plus sincères et les meilleurs de santé et de bonheur pour 1989.

Vous me permettrez d'y associer les vœux de mes Adjointes et de l'ensemble du Conseil municipal avec qui nous avons pu concrétiser cette année une très grande partie des projets que nous avons formulés l'an passé.

Je souhaite pour notre commune la poursuite de son développement harmonieux qui permet à ses habitants d'y trouver la quiétude, le cadre de vie, le plaisir et la joie d'y vivre.

BONNE ANNÉE A TOUTES ET A TOUS

Le maire, Jean PREVOT

les grands travaux de 1988

- LA SALLE POLYVALENTE DU CLOS DES FORGES ET SON MATÉRIEL.
- LA SALLE DES SOCIÉTÉS AU CLOS MONSIEUR AVEC SON ESCALIER DE SÉCURITÉ ET SON MATÉRIEL.
- LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE.
- L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER AUTOUR DU BATIMENT COMMUNAL DU CLOS MONSIEUR.

les autres activités communales de 1988

- Acquisition d'un nouveau photocopieur.
- Réfection du mur de la rue de l'Église.
- Changement de toute l'installation téléphonique pour la mairie, l'école et la salle polyvalente.
- Installation d'une nouvelle lampe au carrefour de la rue de l'Église, et de la rue Jean-Jaurès.
- Mise en place de balustrades : sur le mur de la rue de l'Église, en haut de la rue du Gué et devant le bâtiment du Clos Monsieur.
- Dépense pour 22 jardinières Ile-de-France et leurs supports qui viendront décorer ces balustrades et la mairie au printemps.
- Goudronnages divers dans la commune.
- Travaux de renforcement électrique en plusieurs endroits du pays.
- Travaux de serrurerie au Clos Monsieur.
- Entretien permanent des réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité.
- Dératisation de la commune 2 fois par an.
- Achats de matériel de bureau.
- Achat de nouveaux compteurs d'eau et de manchons de réparation en cas de fuite.
- Ramassage des "monstres" 2 fois dans l'année (avril et octobre en principe).
- Financement des activités du centre aéré du SEPCHAR pour les enfants de la commune qui y participent en été (une dizaine).
- Financement des séances de piscine et des distributions de lait aux enfants de l'école.
- Location et entretien du terrain de football.
- Participation de plus en plus importante aux dépenses de fonctionnement du C.E.S. de Charly.
- Achat de matériel de sécurité pour le groupe scolaire, la salle polyvalente et le bâtiment du Clos Monsieur.
- Financement pour du matériel de sport.
- Remise en état de plusieurs jardinières dans le village, avec nouvelles plantations.

l'état civil de l'année

LES NOUVEAUX NÉS

12.01.88	Jérémy BARBEAU	26.07.88	Jérôme COUVREUR
17.02.88	Aurélie AGUILAR	29.07.88	Jennifer FOUQUET
27.04.88	Marc VERGNOLLE	15.09.88	Natacha BOUQUIN
23.06.88	Vincent CAPELLI	22.10.88	Jérémy LEBRUN
25.07.88	Jean-Charles DEHAUSSY	31.10.88	Stéphan PROD'HOMME

CEUX QUI SE SONT UNIS

13.02.88	Gille Bernard MICHEL et Véronique Caroline PERENNYI
3.09.88	Christian Charles GARNOTEL et Marie-Laurence DOMINÉ
12.11.88	Nicolas STEPHAN et Catherine Germaine LEBARD

CEUX QUI ONT DISPARUS

29.02.88	GRISOLET Etienne Charles	12.07.88	LEFEVRE Henri
29.03.88	FRADET GRAVELAT Paulette	20.09.88	TRUFFERT Violaine

l'état des finances de la commune : compte administratif de 1987

SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Dépenses

Denrées et fournitures	115 692,09
Frais de personnel	590 206,20
Impôts et taxes	2 456,00
Travaux et services extérieurs	239 373,24
Participations, contingents	122 527,40
Allocations, subventions	62 703,00
Frais de gestion générale	99 650,67
Frais financiers	207 307,93
Charges antérieures	5 780,57
Prélèvements pour dépenses d'investissement	275 782,96

Total "a" 1 721 301,55

b) Recettes

Produits d'exploitation	275 670,31
Produits domaniaux	31 818,66
Produits financiers	956,88
Recouvrements, subventions	43 030,03
Dotations versées par l'État	583 303,00
Impôts indirects	19 231,77
Contributions directes	963 039,68
Produits antérieurs	303 184,88

Total "b" 2 220 235,21

SECTION D'INVESTISSEMENT

c) Dépenses

Déficit d'investissement reporté	63 285,58
Remboursement d'emprunts	132 889,45
Acquisition de biens meubles et immeubles	39 479,49
Travaux de bâtiments et de génie civil	424 565,81
Acquisition de titres et valeurs	1 000,00

Total "c" 661 220,33

d) Recettes

Subventions d'équipement	93 456,00
Prélèvements sur recettes d'investissement	275 782,96
Remboursement de T.V.A. 85	127 773,71
Produit des emprunts	400 000,00
Recouvrement de créances	6 939,72
Aliénation de titres	810,01

Total "d" 904 762,40

Excédent de fonctionnement
b - a = 498 933,66 F

Excédent d'investissement de clôture
d - c = 243 542,07 F

Fonds libres de la commune au 1.01.1988
498 933,66 F + 243 542,07 = 742 475,73 F

la salle polyvalente du clos des forges

On en parlait déjà bien avant 1983.

La nécessité d'une telle salle s'imposait depuis longtemps à notre commune, le projet est enfin devenu réalité.

Désormais chacun de nous a la possibilité de profiter sur place d'un spectacle théâtral ou musical ou de variétés, d'une conférence, d'un repas de société ou d'activités sportives.

Cette salle deviendra pour tous, et nous l'espérons fortement, le rendez-vous du rire, de la danse, du divertissement ou de la culture, facteurs essentiels de notre société actuelle où les loisirs prennent une place très importante.

Dans l'immédiat, parfaitement intégrée dans le périmètre scolaire, elle permet déjà aux enfants de l'école d'en profiter et de prévoir dans l'avenir de multiples activités jusqu'alors impossibles.

Cette salle est à la disposition de toutes les sociétés du village et des particuliers qui désireraient y organiser une fête familiale.

Elle a été inaugurée le 10 septembre et voici dans le détail ce qu'elle a coûté et comment elle a été payée.



DÉPENSES

a) POUR LA CONSTRUCTION

Montant du marché	1 296 529
Supplément pour fondations	111 530
Supplément pour les abords	54 474
Changement du câble électrique d'alimentation	10 175
Déplacement de canalisation d'eau	3 887
Frais d'architecte	63 343
Frais SEPTRA pour surveillance des travaux	20 475
Assurance dommages-ouvrage	12 000
Vitrification du parquet	16 022
Total "a"	1 588 435

b) POUR LE MATÉRIEL

Chaises, tables et chariots	52 400
Vestiaires	2 539
Bac de cuisine	5 500
Frigo et cuisinière	10 000
Total "b"	70 439

FINANCEMENT

Subvention départementale	453 390
Subvention CAF	180 000
Subvention matériel	35 219
Emprunt 87 sur 15 ans	250 000
Emprunt 88 sur 15 ans	450 000
Autofinancement	290 265

Total 1 658 874

TOTAL "a" + "b" = 1 658 874 F

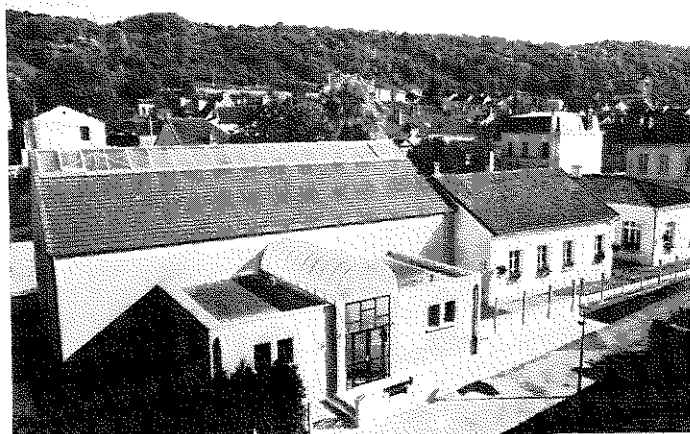
Il convient de préciser que sur la dépense totale de 1 658 874 F, l'État remboursera à la commune en 1990 la somme de 312 000 F pour la TVA. Ceci permet de constater qu'en réalité la salle polyvalente n'aura coûté que 1 658 874 F – 312 000 F (TVA) – 668 609 F (subventions) = **678 265 F**.

Il suffit de comparer ce dernier nombre à celui des fonds libres que possédait la commune au 1^{er} janvier 1988 (742 475 F) pour se rendre compte :

- que la commune avait suffisamment économisé depuis plusieurs années pour payer cette salle.

Il faut par ailleurs remarquer

- que les dépenses occasionnées par la construction de la salle n'ont entraîné aucune augmentation des impôts pour les administrés. Les taux d'imposition étant inchangés depuis 1983.



Tarifs de location de cette salle pour les Pavnais :

Pour une soirée à but lucratif	
hiver : 1300 F	été : 1 100 F
Pour une cérémonie familiale	
hiver : 700 F	été : 600 F
Pour un vin d'honneur	
hiver : 350 F	été : 300 F

la salle des sociétés et son escalier de sécurité au Clos Monsieur

Cette salle et son escalier de sécurité ont été presque entièrement réalisés par les ouvriers communaux (maçonnerie, isolation, couverture, plomberie, parquet, peinture) et selon les finances dont disposait la commune.

Les travaux d'électricité ont été exécutés par les entreprises David pour le chauffage et Bertel pour l'éclairage. Ceux de revêtement du sol l'ont été par l'entreprise Beaudet de Charly.

L'aménagement de l'escalier de sécurité permet à la commune d'utiliser deux locaux supplémentaires : l'un sous l'escalier-même qui devient l'entrepôt de sel de déneigement et le second sous le sol de l'escalier qui permet de ranger le matériel de maçonnerie.

Par ailleurs, cet escalier, construit selon les normes de sécurité, autorise une utilisation rationnelle de la salle dans laquelle une bibliothèque pour tous et des placards pour les sociétés ont été aménagés.

Afin que tous les administrés puissent découvrir cette salle opérationnelle au 1^{er} janvier 1989, et l'agencement intérieur du bâtiment communal, au rez-de-chaussée,

une opération "PORTES OUVERTES" sera organisée

LE SAMEDI 25 FÉVRIER ENTRE 14 H ET 18 H

Il faut préciser que cette salle peut être louée à toutes les sociétés et à tous les administrés de la commune selon les tarifs suivants :

- pour une soirée 500 F
- pour une journée (déjeuner et dîner) 700 F
- pour un vin d'honneur de 2 heures 200 F

ATTENTION! Cette salle ne peut accueillir plus de 35 personnes à la fois pour des raisons de sécurité.

LA BIBLIOTHÈQUE : elle compte environ 2 500 volumes pour tous les âges.

Elle fonctionnera à partir du 1^{er} janvier.

- Pour les enfants, le mercredi de 16 h à 17 h.

- Pour les adultes, le mardi de 15 h à 16 h et un samedi sur deux de 9 h 30 à 10 h 30.

Elle est gratuite pour les enfants de l'école et ne coûtera que 6 F pour les jeunes jusqu'à 18 ans et 12 F pour les adultes, par an.

C'est Madame Martine Plonquet qui a accepté d'en assurer le fonctionnement et qui souhaite vous y accueillir nombreux.

La lecture est un passe-temps oh combien enrichissant!



conseils et nouvelles... en vrac

- Si vous êtes NOUVEL HABITANT de la commune, faites-vous connaître en Mairie, on vous indiquera vos droits et vos devoirs au regard de la vie de notre village (scolarité des enfants, impôts, aide sociale, eau et assainissement, associations, etc.). Munissez-vous de votre livret de famille.
- Si vous êtes retraité et âgé de plus de 60 ans, faites-vous inscrire au Club Saint-Bald du 3^e Age pour bénéficier de ses activités, de son repas annuel et de ses voyages. L'inscription est gratuite.
- Le REPAS de ce CLUB aura lieu en 1989, le SAMEDI 21 JANVIER à 12 h 30 dans la salle polyvalente. Un agréable moment à ne pas manquer.
- Si vous vous absentez quelque temps de la commune, pensez à prévenir vos voisins pour le cas où quelque chose d'anormal serait constaté dans votre propriété après votre départ.
- La municipalité s'efforce par tous les moyens d'embellir la commune et de la rendre propre. SOUTENEZ ses efforts. Pensez à balayer votre trottoir de temps en temps car ce travail vous incombe et fleurissez votre maison aux beaux jours.
- Cette année encore, le conseil municipal a décidé d'installer un sapin de Noël devant la mairie pour le plaisir de tous. Que l'entreprise PRÉTAT soit remerciée de son aide à cette occasion. Mais surtout de chaleureux remerciements à M. Guy NOUVEAU, maçon du village qui nous a offert le splendide sapin bleu qui décore en ce moment la place de la Mairie.
- Placer les ordures ménagères dans des sacs en plastique suffisamment solides c'est BIEN, mais utiliser des poubelles avec couvercle, C'EST MIEUX. Attention! celles-ci ne doivent pas dépasser 20 kg.
- De nouvelles photos aériennes du village sont à votre disposition en mairie. Venez les découvrir, elles en valent la peine.
- ATTENTION! Le stationnement des véhicules est interdit sur TOUS LES TROTTOIRS de la commune y compris dans le Clos des Forges. La gendarmerie de Charly a pour mission de faire respecter l'arrêté municipal. Gare aux négligents!
- Pour l'installation éventuelle du gaz à Pavant, une enquête plus approfondie sera faite dans le village en 1989. Le projet tient toujours et la commune attend des propositions plus précises des sociétés intéressées.
- L'année du BICENTENAIRE de la RÉVOLUTION sera célébrée comme il se doit, mais les projets d'animation ne sont pas encore définitivement arrêtés. Des surprises en perspectives.
- Depuis le 1^{er} juillet 1988, les tarifs de l'eau et de l'assainissement ont été relevés en moyenne de 3%. Ils demeurent très faibles par rapport à ceux des communes voisines.
- Pour ceux qui ne possèdent pas encore "L'Histoire de Pavant", ils peuvent se la procurer en mairie pour 150 F, il ne reste qu'une dizaine d'exemplaires.
- Le 31 DÉCEMBRE sera le dernier délai pour se faire inscrire sur la liste électorale. Pensez-y si vous voulez voter aux élections municipales de MARS 1989.
- Le court de tennis de l'école sera de nouveau à la disposition des intéressés aux beaux jours. Tarif : 20 F de l'heure au bénéfice de la coopérative scolaire.

l'écho des sociétés du village

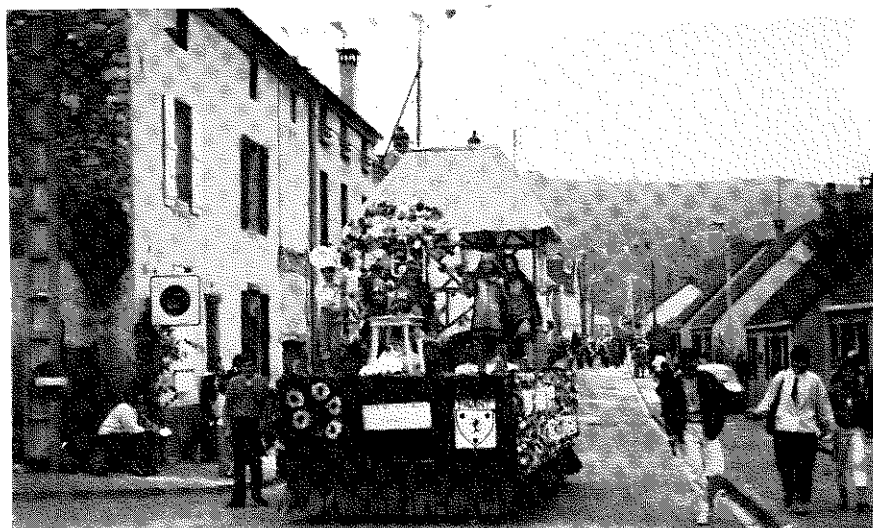
COMITÉ DES FÊTES

Il adresse ses plus vifs remerciements à tous les habitants de la commune pour l'accueil qui a été réservé à la vente des cartes de membres honoraires. C'est grâce à la générosité de tous qu'il lui est possible de présenter une fête patronale comme celle du village.

Cette fête qui anime le pays pendant trois jours est appréciée de tous et souhaitons qu'en 1989 elle soit plus belle encore.

Ce sera la 19^e pour le bicentenaire de la révolution.

Encore MERCI.



CLUB DES JEUNES DU MERCREDI

Le club des jeunes du mercredi entame sa 6^e année de fonctionnement avec, maintenant, des statuts et des objectifs nouveaux.

Devenu donc association, le club, qui jusqu'alors était axé uniquement sur les loisirs des enfants, propose désormais d'autres activités, aux adultes en particulier, la première étant la gymnastique (plus de 40 personnes y participent).

D'autres projets seront mis en place dès que la salle du Clos Monsieur sera opérationnelle; en particulier une BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS, une initiation à la photo, à la cuisine, aux travaux manuels, cela pour les enfants du CLUB uniquement dans un premier temps.

Si tout se déroule favorablement, ces activités pourront être élargies et les propositions qui parviendraient au club seraient les bienvenues et examinées avec toute l'attention requise.

LE CLUB DES JEUNES compte déjà 90 participants; il vous souhaite une BONNE ANNÉE 1989.

La présidente, Mme Christiane AUBRY

LA BONNE LIGNE DE PAVANT

Elle présente à tous ses meilleurs vœux pour 1989. Elle souhaite des adhérents plus nombreux qui trouveront toujours des cartes de pêche en vente à la COOP et au CAFÉ-TABAC, et plus les membres seront nombreux, plus importante sera la subvention de la Fédération pour le réempoissonnement.

C'est tellement agréable, par beau temps naturellement, de tremper le fil dans l'eau, même sans résultat, c'est quand même une journée bien remplie!

Prochaine réunion : le VENDREDI 27 JANVIER en salle de Mairie.

LE CERCLE DES ANCIENS

Le Cercle des Anciens remercie toutes les personnes qui participent à ses ventes d'enveloppes. Merci également aux généreuses personnes qui offrent de nombreux lots permettant d'améliorer la vente de ces enveloppes.

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE A TOUS

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE PAVANT

Pour la saison 1988/1989, l'A.S. Pavant dispose de 38 licenciés qui lui permettent d'évoluer :

- pour l'équipe fanion en championnat de 3^e division départementale où elle joue les premiers rôles;
- pour l'équipe réserve en championnat de 5^e division départementale. Après un début de saison laborieux, la voilà stabilisée pour bien se comporter;
- pour l'équipe cadets en championnat de 2^e division départementale avec des résultats en dents de scie pour sa première année d'existence.

L'ASSOCIATION prévoit en juin 1989 une soirée dansante, un tournoi et un concours de tarot pour équilibrer ses finances.

Depuis la saison dernière, elle dispose d'une tondeuse pour entretenir le terrain de football.

Son président, Bernard LEMONNIER

SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS

La commémoration des anniversaires des armistices du 11 novembre et du 8 mai 1945, ayant pour but d'honorer la mémoire de ceux qui sont morts pour la France et de rendre hommage à ceux qui ont combattu pour que la France conserve sa liberté, est toujours célébrée avec beaucoup de solennité par les A.C. de Pavant, étroitement unis avec le Maire, les Adjointes et les Conseillers municipaux. Cependant, le Président des A.C. déplore que les Anciens Combattants qui sont en bonne santé ne trouvent pas le temps nécessaire, deux heures tout au plus, pour assister à ces cérémonies. Il est en effet du devoir moral d'honorer ceux qui sont morts pour la patrie et nous savons qu'ils sont nombreux à Pavant, les inscriptions au Monument aux morts en portent témoignage.

Le président, Lucien PÉRICART

CLUB SAINT-BALD DU 3^e AGE

M. Henri VALLET, président du Club Saint-Bald est heureux de porter à la connaissance de tous les membres que le Club se porte bien; ses finances sont saines et permettent d'améliorer très substantiellement le repas annuel du 3^e Age et d'effectuer des goûters mensuels d'une bonne tenue.

Il remercie très sincèrement tous les généreux donateurs, qui, au cours de la vente des calendriers ou par la fabrication d'objets et d'effets permettent au Club d'être en bonne santé.

Il signale que depuis le 25 novembre 1988, c'est Mme Eliane MAUGARD qui est devenue vice-présidente du club. Il serait bon pour la pérennité de ce dernier que des personnes du "tout premier 3^e Age" et dévouées lui apportent un sang nouveau.

Le président, Henri VALLET

quelques renseignements utiles

- **Secrétariat de mairie** : nouveaux horaires d'ouverture depuis le 1^{er} janvier.
Lundi, mardi, vendredi de 16 h 30 à 18 h.
Jeudi de 14 h à 15 h 30 et de 16 h 30 à 18 h. Samedi de 10 h à 12 h. **Fermé le mercredi.**
- Le Maire assure sa permanence tous les samedis de 17 h à 19 h.
- Le service de Sécurité Sociale est à votre disposition en Mairie, tous les jeudis de 14 h à 15 h.
- Attention, le SERVICE SOCIAL réservé aux PERSONNES AGÉES fonctionne désormais tous les mardis de 8 h 30 à 12 H. Renseignez-vous en Mairie ou téléphonez au 23.70.04.17.

PIÈCE DÉSIRÉE	OU S'ADRESSER	PIÈCES A FOURNIR	COUT A CE JOUR	OBSERVATIONS
Extrait de naissance	A la mairie du lieu de naissance	Indiquer : nom, prénoms et date de naissance	Une enveloppe timbrée pour l'envoi	
Extrait de mariage	A la mairie du lieu de mariage	Indiquer : nom, prénoms et date de mariage	Une enveloppe timbrée pour l'envoi	
Extrait de décès	A la mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt	Indiquer : nom, prénoms et date de décès	Une enveloppe timbrée pour l'envoi	
Fiche d'état civil	A la mairie	Livret de famille	Gratuit	
Fiche d'état civil et de nationalité française	A la mairie	C.N.I. en cours de validité	Gratuit	
Duplicata de livret de famille	A la mairie du lieu de mariage ou de la résidence	Indiquer : nom, prénoms et date de mariage Lieu et date de naissance des enfants	Frais d'affranchissement	
Extrait de casier judiciaire	S'adresser au Service Central du Casier Judiciaire à Nantes (44)	Une fiche individuelle d'état civil Une enveloppe timbrée	Une enveloppe timbrée pour l'envoi	
Carte d'identité (valable 10 ans)	A la mairie délai de délivrance 8 jours environ	2 photographies récentes Livret de famille ou extrait de naissance	1 timbre fiscal à 115 F	
Passeport (valable 5 ans)	A la mairie délai de délivrance 3 semaines environ	Carte d'identité Justification de domicile 2 photographies récentes livret de famille ou extrait de naissance	Timbre fiscal à 350 F	
Carte d'électeur	A la mairie du domicile	Livret de famille Pièce d'identité Justification de	Gratuit	Inscription chaque année du 1 ^{er} septembre au 31 décembre
Copie conforme	A la mairie du domicile domicile	Présenter l'original et la copie	Gratuit	
Législation de signature	A la mairie du domicile	Signature à apposer à la mairie	Gratuit	
Visa et validation du permis de chasse	A la mairie	Permis de chasse Attestation d'assurance Timbre de la fédération	Départemental : 148,50 F National : 623 F	Règlement à la perception municipale
Carte grise	A la mairie	1 justificatif de domicile 1 justificatif d'identité certifié conforme	90 f par CV pour moins de 10 ans d'âge 45 F par CV pour + de 10 ans d'âge	Chèque au régisseur de Recettes à la préfecture de Laon
Certificat de vaccination	A la mairie du domicile	Présenter les certificats originaux ou le carnet de santé de l'enfant	Gratuit	
Autorisation de sortie du territoire pour un mineur	A la mairie	Livret de famille	Gratuit	Demande à signer par le représentant légal